



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



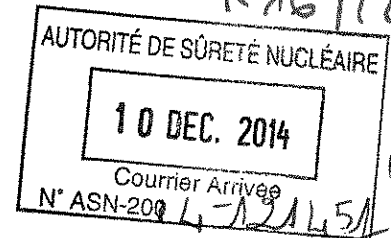
ÉTAT-MAJOR
DE LA MARINE

Bureau « maîtrise des risques »

P-F. CHEVET		MEA	
M. BOURGUIGNON		SG	
M. TIRMARCHE		DCN	
J-J. DUMONT		DEP	
P. JAMET		DTS	
J-C. NIEL		DRC	
A. DELMESTRE		DIS	
JL. LACHAUME		DEU	R
S. MOURLON		DRI	
H. LEGRAND		DCI	
N. OSOUF /		AUTRES	

Paris, le 01 DEC. 2014

N° 0-17252-2014/DEF/EMM/MDR/NP



L'amiral Bernard Rogel
chef d'état-major de la marine

à

Monsieur directeur général
de l'autorité de sureté nucléaire

OBJET : modification de la décision ASN n° 2008-DC-0099 du 29 avril 2008.

RÉFÉRENCE : lettre CODEP-DEU-2014-048382 du 22 octobre 2014.

-

Par lettre de référence, vous avez souhaité consulter les structures alimentant le réseau national de mesures ainsi que le public à propos d'un projet de modification de la décision portant organisation du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement et fixant les modalités d'agrément des laboratoires.

Ce projet de modification n'amène pas de commentaires particuliers. La marine a pris en compte le fait que l'accréditation des laboratoires par le COFRAC ne serait plus rendue obligatoire ainsi que l'encadrement plus strict des dates de dépôt des dossiers de demande d'agrément.

De la même manière, la création d'une catégorie « denrées alimentaires » dans la grille des catégories d'agréments a bien été notée.

Pour le chef d'état-major de la marine et par délégation,
le contre-amiral Pascal Wilz
autorité de coordination pour les affaires nucléaires,
la prévention et la protection de l'environnement pour la marine,

DESTINATAIRES :

- Monsieur directeur général de l'autorité de sûreté nucléaire (direction de l'environnement et des situations d'urgence)

COPIES :

- Monsieur le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et les installations intéressant la Défense
- Monsieur l'amiral, chef d'état-major de la marine (MDR)
- Pelurier
- Archives générales